

“LEONARDUZZI & C. S.r.l. entend opérer comme sujet qualifié, fiable et professionnel dans le secteur des constructions et entretiens civils, industriels et des infrastructures en champ ferroviaire, en poursuivant la qualité du produit et du service rendus au client, l’amélioration des conditions de santé et de sécurité dans les lieux de travaux, en protégeant et en promouvant les droits des employés et des conditions de travail comme valeurs fondamentales et stratégiques. “

Pour cette raison précise l’employeur, avec tous les employés et collaborateurs, a choisi d’adopter un Système de Gestion conforme aux normes ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001 et SA 8000, afin de disposer d’un instrument d’amélioration et de règles à suivre pour poursuivre à la satisfaction du client, pour éliminer ou réduire à un taux acceptable les risques pour la santé et pour la sécurité des employés et du milieu consécutif à l’activité déroulée spécifique et pour défendre et valoriser les travailleurs. Les objectifs que LEONARDUZZI & C. S.r.l. se fixe à atteindre à travers le propre système de gestion sont :

- ☞ D’effectuer correctement et de façon professionnelle les travaux confiés, dans le plein respect des stipulations contractuelles, en travaillant de plus en plus de manière efficace
- ☞ De prévenir tous types de lésions et de mauvaise santé qui pourraient être dû par des dangers présents lors de l’activité du chantier, en mettant particulièrement l’accent sur les risques mécaniques, sur les risques de chutes de plain-pied et en hauteur, sur les risques dérivant de chutes de matériaux et sur les risques liés à l’utilisation de produits chimiques, aux bruits et aux vibrations
- ☞ De prévenir ou réduire les impacts sur l’environnement dû aux activités de chantiers, en mettant particulièrement l’accent sur les bruits et les vibrations, sur la prévention d’incendies, sur la gestion des déchets et sur la gestion des situations d’urgences
- ☞ De garantir et améliorer les droits des travailleurs, sans utiliser et sans apporter soutien aux travaux des mineurs d’âges et au travail forcé ou obligé, en respectant la liberté d’association collective, en rejetant toutes formes de discriminations, en garantissant la régularité de la procédure disciplinaire et en promouvant les horaires de travaux et de dignes rétributions
- ☞ De gérer et contrôler attentivement les activités effectuées par les contractants et les sous-contractants – soit auprès de sites permanents qu’auprès de chantiers extérieurs – et garantir la coordination appropriée entre les différents opérateurs en vigueur sur le site

Pour atteindre à ces objectifs l’Haute Direction s’assume directement la responsabilité sur l’efficacité du Système de Gestion et s’efforce à :

- ☞ Respecter les conditions applicables aux produits et aux services dû au Client, les conditions de santé et de sécurité dans les lieux de travaux, les conditions environnementales et de responsabilité sociale, qu’elles soient explicites, prévisibles ou nécessaires, à la fois poursuivies entièrement par la volonté de l’Haute direction (comme les instruments internationaux visés à la norme SA 8000) et dérivants de normes contraignantes internationales, nationales et locales.
- ☞ Établir les propres décisions après avoir examiné attentivement à la fois les éléments de contexte et les exigences et attentes des principales parties intéressées impliquées, comme la Propriété, le Client, les Fournisseurs, les Employés, le Territoire et l’Administration Publique
- ☞ Analyser les propres performances aux fins d’adopter les mesures nécessaires pour obtenir une amélioration continue pour les objectifs qu’elle s’est posés en termes de qualité, de santé et de sécurité environnementale, responsabilité sociale et prévention de la corruption.
- ☞ Exiger l’engagement des employés, des collaborateurs des contractants et des sous-contractants pour atteindre les objectifs fixés, en indiquant pour chacun les obligations individuelles
- ☞ Garantir l’accroissement des compétences et du professionnalisme des employés, de façon d’être apte de dérouler, pour le client, travaux de complexités et contenus spécialisés toujours majeurs, dans le plein respect des conditions de santé, de sécurité et de l’environnement, conformément à l’instruction de référence, diffusée au sein de la société et aux parties intéressées, par publication sur le site web de la société.
- ☞ Fournir adéquates informations, formations et entraînements en ceux qui concernent la sécurité du personnel qui travaille dans la société
- ☞ Créer la fonction de conformité pour la prévention de la corruption, confiée à un membre de l’administration sans autonomie de décision sur les processus à risque de corruption, en garantissant une indépendance adéquate pour l’exécution de la tâche assignée et en veillant à ce que la fonction dispose du temps et des ressources nécessaires et des pouvoirs les plus étendus d’accès à tous les documents de l’entreprise, d’accès à tous les lieux de travail, de demande d’informations aux employés et aux partenaires commerciaux, de contact direct avec le Top Management et en prévoyant la sanction de toute conduite qui entrave le fonctionnement régulier de la fonction.

- ☞ ☑ Mettre en œuvre des contrôles sur le bon comportement du personnel et sur la mise en œuvre régulière du système de gestion, en recourant à des procédures disciplinaires contre les travailleurs en cas de négligence ou de mauvaise foi
- ☞ ☑ Mettre en œuvre des contrôles sur le comportement correct des partenaires commerciaux et sur le respect des principes et de la politique de l'entreprise, en appliquant les clauses contractuelles nécessaires en cas de négligence ou de mauvaise foi

La Direction rappelle à l'ensemble du personnel et des parties prenantes comment le respect et la poursuite de la Politique peuvent créer un cercle vertueux tout au long de la chaîne de production et permettre d'obtenir une meilleure qualité du produit/service rendu, une plus grande satisfaction du client, de meilleures conditions de SST, une meilleure protection de l'environnement, de meilleures conditions de travail et une plus grande attention au respect sur le lieu de travail et à la prévention et au contraste de tout phénomène de corruption. A l'inverse, le manquement à l'engagement et au respect de la Politique peut générer des plaintes du Client ou d'autres parties intéressées, des déséconomies et des pertes de compétitivité, des accidents du travail et des maladies professionnelles, des pollutions environnementales, le non-respect des droits des travailleurs, la corruption au détriment de l'Administration Publique, des Clients ou de la Société, ainsi que des sanctions.

En outre, la direction réaffirme son engagement à sanctionner - dans le respect des principes éthiques, des droits des travailleurs et des réglementations civiles et contractuelles - tout comportement inapproprié des employés ou des partenaires commerciaux en ce qui concerne les exigences de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité, de responsabilité sociale et de prévention de la corruption.

La Direction a encouragé, mis en œuvre, et diffusé cette Politique en son sein, à tous les employés, et s'engage à la communiquer et à la diffuser à toutes les parties prenantes concernées.

Ventimiglia, le 26/07/2021

LEONARDUZZI & C. S.r.l. – La DIREZIONE

LEONARDUZZI e C. srl
Gabriele Leonarduzzi
Amministratore Delegato



